

**OBJET ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS
ET CONVENTIONNEMENT AVEC LES ORGANISMES
PERCEVANT PLUS DE 23 000,00€ AU BUDGET 2008**

Les nouvelles dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales prévoient une délibération spécifique aux subventions dont l'attribution est assortie de conditions d'octroi.

Par Délibération n° 01/5-31 du 26 juin 2001, a été approuvé le principe de la conclusion de contrats d'objectifs, et d'avenants à ceux existants, avec les associations recevant des subventions communales dont le montant annuel est supérieur à 23 000,00 €, conformément à la Loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et au Décret n° 2001-495 du 6 juin 2001.

Pour l'exercice 2008, une convention sera établie avec chaque association dont la subvention inscrite au budget est supérieure ou égale à 23 000,00 €.

Pour les associations en annexe 1, un avenant-type vous est proposé (modification du montant déjà conventionné) ; pour l'association en annexe 2, une convention-type vous est proposée ; et, pour votre information, vous pourrez trouver en annexe 3 l'ensemble des subventions versées lors de cette séance, qu'elles fassent ou non l'objet d'une convention.

Les crédits budgétaires pour ces subventions seront prélevés sur les lignes existantes de « subventions diverses non réparties » (imputations 6574-40 et 6574-523).

Je vous demande donc :

- d'approuver les avenants et conventions à passer avec les organismes figurant aux tableaux en annexes 1 et 2,
- de m'autoriser à signer ces actes et à attribuer les subventions aux organismes, conformément aux tableaux en annexes 1, 2 et 3.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



Gilbert ANNETTE

**OBJET ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS
ET CONVENTIONNEMENT AVEC LES ORGANISMES
PERCEVANT PLUS DE 23 000,00 € AU BUDGET 2008**

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, Départements et Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Sur le RAPPORT N° 08/6-11 du Maire ;

Vu le rapport de Madame PICARD Hajasoa, 6ème Adjointe, présenté au nom des Commissions Affaire Générale / Entreprise Municipale, et Culture / Jeunesse / Sport ;

Sur l'avis favorable des dites Commissions ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

ARTICLE 1

Approuve l'avenant-type à passer avec l'Association Château Morange et le Club Animation Prévention, ainsi que la convention-type à passer avec l'Association Sportive la Bretagne.

ARTICLE 2

Autorise le Maire à signer les actes à intervenir.

ARTICLE 3

Autorise le Maire à attribuer les subventions, conformément aux annexes 1, 2 et 3.

Pour extrait certifié conforme,
Fait à Saint-Denis, le 16 SEP. 2008

LE MAIRE



Gilbert ANNETTE

ANNEXE 1

LISTE DES AVENANTS

CONSEIL MUNICIPAL DU 6 SEPTEMBRE 2008

Associations	Montant déjà conventionné au BP 08 + DM1 + BS	Montant de l'avenant CM du 06/09/08
ASSOCIATION CHATEAU MORANGE	183 600,00 €	1 428,00 €
CLUB ANIMATION PREVENTION	1 799 986,00 €	100 000,00 €

Vu par le Conseil Municipal de Saint-Denis
En séance du **06/09/2008**
En annexe à la Délibération N° **08/6-11**

LE MAIRE



ANNEXE 2

LISTE DES CONVENTIONS

CONSEIL MUNICIPAL DU 6 SEPTEMBRE 2008

Associations	Montant déjà voté au BP + DM1 + BS	Montant CM 06/09/08	Montant de la Convention
ASSOCIATION SPORTIVE LA BRETAGNE	20 000,00 €	5 000,00 €	25 000,00 €

Vu par le Conseil Municipal de Saint-Denis
En séance du **06/09/2008**
En annexe à la Délibération N° **0616-11**

LE MAIRE



ANNEXE 3

Conseil Municipal du 6 septembre 2008

Article	Libellé	Pour mémoire (BP + DMI + BS 2008, total du secteur concerné)	Propositions nouvelles du Maire	Motif
6574	CHAUDRON BASKET CLUB	3 000,00	5 000,00	Fonctionnement + demande d'un budget supplémentaire
6574	BOXING CLUB MONTAGN'ART	-	3 000,00	Fonctionnement + participation au critérium national de boxe éducative du 04 au 08/06/08
6574	ASSOCIATION SPORTIVE LA BRETAGNE	20 000,00	5 000,00	Fonctionnement (forfait foot D2) + demande budget supplémentaire
6574	ASSOCIATION SPORTIVE SCOLAIRE DU COLLEGE DE MONTGAILLARD	-	1 680,00	Participation au championnat de France UNSS excellence de football du 17 au 22/05/08 (21 pers)
6574	ASSOCIATION CHATEAU MORANGE	42 867,00	1 428,00	Participation à la finale nationale de handball à Cherbourg les 21 et 22/06/08 (17 pers)
6574	ASSOCIATION DYONISIENNE DE JIU JITSU BRESILIEEN	-	1 000,00	Participation au Championnat du Monde de Jiu Jitsu en Californie en juin 2008 (1 pers)
6574	MOTO CLUB TRACER	1 426,00	1 500,00	Organisation de l'Enduro International de Saint-Denis le 14/09/08
6574	MOUFIA AQUATIK	3 956,00	630,00	Participation au Championnat de France de natation à Lille du 14 au 21/07/08 (3 pers)
6574	AMICALE DES 3 B DE LA REUNION	2 450,00	210,00	Participation au tournoi International challenge France et au championnat national en juin 2008
6574	CLUB BOULISTE DU STADE DE L'EST	828,00	1 000,00	Participation au championnat de France de pétanque du 23 au 30/06/08 à Clermont-Ferrand (5 pers)
6574	TENNIS CLUB MUNICIPAL DE CHAMP FLEURI	3 864,00	1 470,00	Organisation d'une tournée en métropole pour 6 jeunes et 1 accompagnateur du 01 au 23/07/08 en région Bordelaise
Total secteur sport			21 918,00	
6574	CLUB ANIMATION PREVENTION	527 477,00	100 000,00	Contrat Temps Libre - Vacances
Total secteur jeunesse			100 000,00	
TOTAL GENERAL			121 918,00	

Vu par le Conseil Municipal de Saint-Denis
En séance du 06/09/2008
En annexe à la Délibération N° 0516-11

LE MAIRE

